



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Dordogne
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, conformément à l'arrêté préfectoral n° BE-2021-02-07 du 26 février 2021, une consultation du public est ouverte du mardi 30 mars à 8 h 30 au lundi 26 avril 2021 inclus à 17 h portant sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Pascal PROTANO, président du SMD3 - La Rampinsolle - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Cette demande d'enregistrement concerne le projet de modification de la déchetterie située sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE-D'ÉYRAUD.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de SAINT-PIERRE-D'ÉYRAUD - adresse : 2 rue de la Résistance du mardi 30 mars au lundi 26 avril 2021 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre, les jours et heures d'ouverture au public, soit :

les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra également adresser par correspondance ses observations à la Préfecture - SCPPAT - Bureau de l'environnement - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX.ou par courriel à l'adresse suivante :

pref-enr21-smd3-stpierredeyraud@dordogne.gouv.fr

Le dossier de demande est consultable sur le site internet des services de l'État en Dordogne www.dordogne.gouv.fr - rubrique « Politiques publiques », « Environnement Eau Biodiversité Risques », « Participation du public », « Consultations du public ».

À l'issue de cette procédure, une décision concernant la demande présentée par le SMD3 sera prise par le préfet de la Dordogne (arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées au I de l'article L.512-7 ou arrêté préfectoral de refus).



Nouvelle adresse :
Préfecture - 2, rue Paul-Louis Courier - CS 39000 - 24024 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 02 24 24 - www.dordogne.gouv.fr



web